

M. SANDERSON: Monsieur le président, comment pouvez-vous prendre sur vous de rédiger un rapport avant d'avoir entendu le témoignage de quelqu'un du Corps d'aviation?

Le PRÉSIDENT: Nous pouvons songer à un rapport.

M. SANDERSON: Oui, nous pouvons faire cela, mais je ne crois pas que votre rapport puisse être exact ou juste à moins que vous ne fassiez d'abord venir quelqu'un du Corps d'aviation pour entendre son témoignage.

M. DONNELLY: Nous pouvons demander au représentant du Corps d'aviation de faire ses observations avant d'étudier le rapport, et nous pouvons faire ensuite les mises au point nécessaires dans le rapport.

(La motion est adoptée.)

Le Comité est ajourné jusqu'à convocation du président.